Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212200653-20260429-CCAS20260429006-DE

MAIRIE
DE
G O U D E L I N
22290

REGISTRE des DELIBERATIONS du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de GOUDELIN

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil d'administration de Goudelin, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Laurent LE FAUCHEUR.

Convoqués : Anne-Marie ROUAULT ; Anne-Yvette ILLIEN ; Nathalie LEFEBVRE ; Nathalie LE GOAS ; Bernard MALLARGE ; Doriane LE FORESTIER ; Alain SEHAN ; Morgane CAMUS CARIO ; Yolande MORICE ; Marie-Claire CASTEL ; Virginie DELESPIERRE ; Nadine COCGUEN ; Laurent LE FAUCHEUR.
Absent : /

Secrétaire de séance : Nathalie LEFEBVRE

DELIBERATION N° 20260429-006

Date de convocation : 21 avril 2026

Objet : Désignation du vice-président délégué du C.C.A.S.

La désignation d'un vice-président délégué au sein des CCAS est une évolution introduite par l'article 141 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022, dite « 3DS ». Ce texte prévoit désormais que le conseil d'administration « élit également un vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-président », disposition également inscrite à l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles (CASF).
Ses responsabilités doivent être limitées aux seules situations d'empêchement du premier vice-président.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L 123-6 complété du code de l'action sociale et des familles disposant que le conseil d'administration élit également un vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-président,
Considérant que lesdites responsabilités doivent être limitées aux seules situations d'empêchement du vice-président,
Considérant que les membres présents du Conseil d'Administration sont appelés à faire acte de candidature,
Considérant que Madame Nathalie LEFEBVRE s'est portée candidate à la fonction de vice-présidente déléguée du C.C.A.S. sur proposition de Madame la vice-présidente du CCAS,

A l'unanimité,

- Madame Nathalie LEFEBVRE est désignée vice-présidente déléguée du C.C.A.S.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président,
Laurent LE FAUCHEUR

Téléphone : 02 96 70 01 95 – Courriel :
mairie@goudelin.fr